

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

**Le Maire de la commune de Nans-les-Pins,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-25 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 05.04.2018,**

ARRETE

Article 1/ Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

	<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade - Echelon</u>	<u>Promovable le</u>
1 -	GHANEM Idnam	Adjoint technique territorial 10° (anc. 1m + 19j au 01.01.17)	01.01.2018

Article 2/ Ampliation du présent arrêté sera affichée, notifiée à l'intéressé, et transmise au Président du Centre de Gestion.

Fait à Nans-les-Pins, le 24 avril 2018.

**Le Maire,
Pierrette LOPEZ.**

Notifié le2-6-AVR...2018.....

5667 ARRIVÉ LE
27 AVR. 2018

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

**Le Maire de la commune de Nans-les-Pins,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-25 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 05.04.2018,**

ARRETE

Article 1/ Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

	<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade - Echelon</u>	<u>Promouvable le</u>
1 -	SOLER Béatrice	ASEM Principal de 2 ^{ème} classe 8° (au 23.10.17)	01.01.2018

Article 2/ Ampliation du présent arrêté sera affichée, notifiée à l'intéressée, et transmise au Président du Centre de Gestion.

Fait à Nans-les-Pins, le 24 avril 2018.

**Le Maire,
Pierrette LOPEZ.**

Notifié le 26 AVR. 2018



27 AVR. 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIREPOLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRACLTABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de la commune de Nans-les-Pins,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-25 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratives territoriales,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 05.04.2018,

ARRETE

Article 1/ Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

	<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade - Echelon</u>	<u>Promouvable le</u>
1 -	FINK Patricia	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe 10° (au 01.07.17)	01.01.2018
2 -	MANOLINO Virginie	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe 7° (anc. 2m 20j au 01.01.17)	01.01.2018
3 -	OLIVIA Patricia	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe 7° (au 27.12.17)	01.01.2018

Article 2/ Ampliation du présent arrêté sera affichée, notifiée aux intéressées, et transmise au Président du Centre de Gestion.

Fait à Nans-les-Pins, le 24 avril 2018.

Le Maire,
Pierrette LOPEZ.

Notifié le 26 AVR. 2018

27 AVR. 2018

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRACL

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de la commune de Nans-les-Pins,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-25 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 05.04.2018,

ARRETE

Article 1/ Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

	<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade - Echelon</u>	<u>Promouvable le</u>
1 -	CASTELLAN Laurent	Adjoint administratif territorial 9° (anc. 1a 15j au 01.01.2017)	01.01.2018

Article 2/ Ampliation du présent arrêté sera affichée, notifiée à l'intéressé, et transmise au Président du Centre de Gestion.

Fait à Nans-les-Pins, le 24 avril 2018.

Le Maire,
Pierrette LOPEZ.



Notifié le26 AVR. 2018.....